

Commission permanente du 15 décembre 2017

La Région soutient 25 jeunes créateurs d'entreprises innovantes

La Commission permanente du Conseil régional du Grand Est de ce vendredi 15 décembre 2017, placée sous la présidence de Jean Rottner, a attribué une aide de près de 100 000 euros pour soutenir 25 projets de jeunes créateurs d'entreprises innovantes et au parcours exemplaire. Ce soutien régional s'inscrit dans le dispositif « Grand Est Entrepreneuriat des Jeunes » qui vise à mobiliser les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises, pour sécuriser leurs démarches. En 2017, le budget dédié à cette démarche s'élève à 200 000 euros.

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Région Grand Est encourage le développement de l'esprit d'entreprendre et la culture entrepreneuriale auprès des jeunes de 18 à 29 ans. Ainsi, la Région soutient sa jeunesse dans sa capacité à concrétiser un projet professionnel de création d'entreprise innovante.

Au titre du dispositif « Grand Est Entrepreneuriat des Jeunes », la Commission permanente de ce jour a ainsi attribué une aide de près de **100 000 euros** à 25 projets entrepreneuriaux de création portés par des jeunes du Grand Est.

Il s'agit de quatre projets en Alsace, six en Champagne-Ardenne et quinze en Lorraine. Ils proposent par exemple, une prise en charge de la douleur et de l'anxiété à l'hôpital via une solution de réalité virtuelle thérapeutique, une nouvelle solution d'e-commerce et de gestion des produits de l'usine du futur ou encore de nouveaux services de massothérapie pour les chevaux. Que ce soit dans les domaines de la communication, de l'environnement, des métiers d'art, de la restauration, notamment, l'aide financière régionale va permettre aux jeunes bénéficiaires d'acheter du matériel informatique, d'aménager des espaces de travail, de communiquer, etc.

La Région soutient, accompagne et valorise les jeunes porteurs d'un projet entrepreneurial (entreprises, structures de l'Economie Sociale et Solidaire, Start-ups...) par le biais d'une aide financière de **5 000 euros maximum**. Véritable **fonds d'amorçage**, ce dispositif a pour vocation d'améliorer l'autonomie des jeunes, de développer le sens des responsabilités, de créativité, d'innovation et de permettre de concrétiser des projets de création d'entreprise.

Pour bénéficier de cette aide, les porteurs de projet auditionnent devant un jury. En amont, les jeunes sont accompagnés par un membre des réseaux d'acteurs spécialisé en matière entrepreneuriale en région. Les porteurs de projets peuvent ainsi tester leurs opportunités d'affaires en les soumettant au regard de partenaires extérieurs.

En 2017, en complément des 14 jeunes entrepreneurs soutenus lors du premier jury qui s'est tenu le 31 mai dernier, la Région aura ainsi attribué **152 500 euros** pour un total de **39 projets** soutenus.



15-29 ANS, LA RÉGION GRAND EST
SOUTIENT VOTRE ESPRIT D'ENTREPRENDRE